Au sujet du dessin dans les cours somplémentaires

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **58 (1929)**

Heft 4

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

les enfants... au point d'en avoir beaucoup et de se dévouer pour eux. Et les patrons de ces chiens verseraient-ils avec enthousiasme une cotisation pour entretenir une clinique où seraient soignés les petits enfants des nécessiteux ? L'Eglise catholique condamne comme une abomination criant vengeance devant Dieu de pareilles turpitudes. Mais elle est si arriérée aux yeux de tant de gens d'Amérique, d'Angleterre et... aussi de chez nous !

L'entrefilet de la *Gazette* fait allusion aux Américains. On nous annonce (*Freiburger Nachrichten,* 26 novembre 1928) qu'on vient d'ouvrir à New-York un hôtel dont le 31me étage est réservé exclusivement à Messieurs les chiens. On y trouve un salon de réception, une salle commune et de nombreuses « chambres à coucher ». Deux cuisines préparent une alimentation selon les prescriptions de la Faculté vétérinaire « canine ». Chaque cabine est aménagée selon les exigences individuelles des quadrupèdes, dont la taille et les mœurs, comme on sait, varient fort selon les races. Ainsi, les quadrupèdes japonais ont les parois de leur appartement tapissées de soie japonaise bigarrée, tandis que les bouledogues et les chiens policiers doivent se contenter de murs gris. L'établissement est dirigé par un vétérinaire ; celui-ci est secondé par plusieurs « sœurs infirmières » ; des « garçons » bien stylés demeurent nuit et jour à la disposition des hôtes à quatre pattes, prêts à accourir au moindre aboi. On demanda à l'architecte pourquoi il n'avait pas réservé aussi un étage, fût-ce le 32me, aux enfants. Il répondit fort sérieusement que des clients assez riches pour être à même de descendre dans un hôtel de ce luxe, « devaient naturellement ne pas avoir d'enfants ».

Au sujet du dessin dans les cours complémentaires

Pour donner suite à une discussion intervenue à l'occasion d'une conférence régionale, nous prions Messieurs les examinateurs de dessin, qui fonctionnent aux examens de fin de cours complémentaires, *de se mettre d'accord sur certaines questions de détail* et de répondre, par la voie du *Bulletin*, aux questions suivantes :

1° Le plan vertical doit-il nécessairement être placé sur la ligne de terre ?

2° Le plan de profil doit-il correspondre au plan vertical et au plan horizontal ou seulement au plan vertical ?

3° Les projetantes doivent-elles être pointillées ou ininterrompues ?

4° Les cotes doivent-elles être placées sur les lignes d'attente ou au-dessus ; ou bien faut-il interrompre les lignes d'attente en leur milieu pour y placer les cotes ?

5° Comment faut-il placer les cotes lorsque l'espace n'est pas suffisant pour loger une ligne d'attente ?

6° Les projetantes peuvent-elles traverser un plan ou doivent-elles s'arrêter à la ligne extérieure ?

7° Comment faut-il inscrire les cotes verticales, de gauche à droite ou de droite à gauche ?

Lessoc, Conférence régionale.